



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vaccinations

Question écrite n° 23042

Texte de la question

M. Alain Marty alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question des effets nocifs de l'aluminium utilisé comme adjuvant vaccinal. Selon E3M, une association de patients, le Gouvernement a pris un triple engagement : la recherche menée par l'unité INSERM U 955 de l'hôpital Henri-Mondor bénéficiera en 2013 d'un financement spécifique sur les crédits de l'ANSM ; un comité de pilotage sera mis en place début 2013, présentant toutes les garanties de neutralité afin d'établir un climat de confiance réciproque et un haut niveau d'expertise, avec une composition tripartite (experts, associations de patients, institutions) ; la question de la mise à disposition d'un DTPolio sans aluminium fera l'objet de discussions au sein du comité de pilotage. Or, l'association affirmant que ces engagements n'ont pas été tenus, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les solutions qu'elle entend adopter pour résoudre ce problème.

Texte de la réponse

De nombreux vaccins comportent dans leur composition des substances dénommées adjuvants dont l'ajout permet d'augmenter de façon spécifique la réponse immunitaire pour une même dose d'antigène vaccinal. Les principaux adjuvants utilisés sont des sels d'aluminium. Le phosphate de calcium a été fréquemment utilisé dans les années 1970-1980 comme adjuvant. Toutefois, sur la base de nombreuses observations et essais réalisés lors du développement des vaccins, ce sont les sels d'aluminium qui sont apparus les meilleurs candidats pour leur pouvoir adjuvant et leur meilleure tolérance. Les vaccins adjuvantés par un sel d'aluminium sont utilisés avec un recul d'utilisation de plus de quarante ans dans l'ensemble du monde, constituant ainsi une large population de référence. Si le risque toxique chronique de l'aluminium est connu, notamment l'encéphalopathie et l'ostéomalacie en lien avec une accumulation de fortes quantités d'aluminium (patients dialysés et exposition professionnelle), ce risque n'est pas susceptible de survenir au vu de la quantité présente dans les vaccins et de la durée limitée d'administration. Depuis plusieurs années les professeurs Gherardi et Authier (CHU Henri-Mondor) évoquent l'association entre la présence de granulome d'aluminium intramusculaire et un syndrome clinique polymorphe décrit sous la dénomination de myofasciite à macrophages (MFM). L'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) suit ce sujet avec attention depuis plus de dix ans et estime que l'ensemble des travaux et données disponibles au niveau national, européen et international, notamment bibliographiques et de pharmacovigilance, ne permettent pas d'établir un lien de causalité entre la présence de lésion histologique au point d'injection et la survenue du syndrome clinique décrit (asthénie, douleurs musculaires et arthralgies). Le groupe d'études de l'assemblée nationale sur la vaccination a recommandé dans son rapport du 13 mars 2012 un moratoire sur les adjuvants aluminiques en application du principe de précaution. L'académie de médecine a rendu public en juin 2012 un rapport sur les adjuvants vaccinaux soulignant l'absence de preuve de leur nocivité et s'opposant au principe d'un moratoire. L'organisation mondiale de la santé (OMS) a également confirmé cette position sur le sujet. Le comité indépendant chargé de sélectionner les projets de recherche financés par l'ANSM n'a pas retenu en 2012 deux projets soumis par l'équipe de chercheurs de Créteil. A la demande de la ministre des affaires sociales et de la santé de poursuivre la recherche, il a été acté l'attribution par l'ANSM d'une dotation spécifique pour une étude

sur le sujet des conséquences de l'aluminium dans les vaccins et la constitution d'un comité de pilotage. Ce comité de pilotage, constitué sous l'égide d'un représentant du directeur général de l'INSERM en accord avec le professeur Gherardi, qui en est le vice-président, est composé de dix personnalités scientifiques et d'un représentant de l'ANSM. Il se réunit régulièrement désormais pour concevoir l'étude puis la suivre et en analyser les résultats.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23042

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3435

Réponse publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7466